

Conseil général du 20 mars 2018

Rapport du Conseil communal

6. Budget 2018

Comparaison 2017 et 2018

Les budgets cumulés de Corban et Val Terbi affichaient un déficit de 387'000 francs en 2017. Le budget 2018 proposé par le Conseil communal (ci-après CC) affiche un déficit, en baisse sensible, de 253'000 francs. L'augmentation des recettes fiscales explique principalement cette légère embellie :

- ✓ Impôt sur le revenu personnes physiques : + 130'000
- ✓ Impôt sur la fortune : + 20'000
- ✓ Impôts d'entreprises : + 57'000
- ✓ Impôts sur le gain en capital : +25'000
- ✓ A noter, et c'est réjouissant, que cette amélioration intervient malgré la reprise de la baisse fiscale JU de 1% qui représente environ 60'000 francs (de recettes fiscales en moins pour Val Terbi).

Intégration de la crèche

Pour la première fois en 2018, la crèche est intégrée (0626) dans la comptabilité communale. Cela rend difficile la comparaison des charges sociales de 2017 à 2018. De manière générale on peut noter :

- ✓ L'intégration de la crèche a un effet quasi neutre sur le résultat. Par contre, la commune bénéficie de certaines imputations de la crèche envers le ménage communal, comme la location du bâtiment.
- ✓ La part communale à l'action sociale est en augmentation de 68'000 francs

Maîtrise des charges communales

Dans leur ensemble, les charges communales sont maîtrisées. En effet, les postes 01 (administration communale), 02 (TP) et 05 (écoles) sont quasi stables d'une année à l'autre. Ces dépenses sont directement sous l'emprise communale et les autorités communales de Corban et Val Terbi travaillent depuis plusieurs années à les optimiser afin d'éviter qu'elles augmentent. Le résultat est là au niveau local.

Le seul poste qui augmente considérablement dans ces 3 postes de la comptabilité communale est la facture JU sur notre part communale sur les charges de l'enseignement : + 47'000 francs. Cette augmentation est due à l'application de la mesure 125 du parlement qui neutralise les économies en lien avec OPTIMA en faveur de l'Etat. Dans les faits, les communes sont privées de 2,6 millions. Notre part étant de 4,3%, Val Terbi se voit privée de 112'000 francs d'économies. Au final, ces dernières années on peut remarquer l'effort considérable d'optimisation sur les charges de l'enseignement au niveau cantonal. Seul un mécanisme discutable, décidé par le parlement, empêche les communes d'en bénéficier.

Subvention de fusion

Comme le prévoit la convention de fusion, la subvention de fusion de 383'000 francs est entièrement affectée à la diminution de la dette (0820.331.05). A noter qu'elle a un effet neutre sur le résultat du budget. En effet, en contrepartie la subvention de fusion se retrouve comme revenu (0875.461.01).

Autofinancement et investissements

La capacité d'autofinancement se situe à 1'283'000 francs. Cependant, si on ne tient pas compte de l'amortissement extraordinaire effectué avec la subvention de fusion, **la capacité réelle d'autofinancement est de seulement 900'000 francs**. Même si cette somme est supérieure d'environ 200'000 francs à la capacité 2017, elle paraît insuffisante pour réaliser l'ensemble des investissements prévus sur nos 4 localités. Le CC, avec le soutien de la CGVF, devra travailler cette année sur une planification financière afin de faire correspondre au mieux nos investissements (plan de législature) avec la capacité d'autofinancement à long terme.

Comme souvent évoqué lors des précédents rapports, la marge de manœuvre communale est très limitée pour améliorer notre capacité à investir. (Notre train de vie communal est déjà très restreint !) **Il paraît ici important de rappeler encore une fois l'importance pour Val Terbi de faire avancer le dossier de la péréquation des charges canton-communes actuellement dans les mains de l'AJC et de l'Etat.**

Pour cette année, la liste des investissements est principalement marquée par le renouvellement des centrales de chauffe à distance de Vermes et Vicques (700'000 francs au total). Ces investissements ont un caractère urgent, car le chauffage de Vicques est définitivement hors d'usage et celui de Vermes montre d'inquiétants signes de faiblesse. Leur renouvellement simultané permet des économies d'échelle. La présentation de cet investissement fera l'objet d'une présentation au CG, avant de traiter du budget 2018.

Une liste complète des investissements est annexée à ce message et vous permet d'en avoir une vue exhaustive et transparente.

A noter encore que les investissements liés à la halle de gymnastique de Montsevelier, de la crèche et des bureaux communaux seront consolidés en 2018 et pèsent sur ce budget en augmentant les dépréciations (+160'000 francs au total, 0820.331.00).

Services communaux

Rien de particulier à signaler

Bourgeoisies

Si la bourgeoisie de Vicques se porte bien, les autres entités rencontrent des difficultés financières. Ces difficultés ne sont pas nouvelles et les commissions bourgeoises devront continuer à travailler afin de dégager des pistes.

Commentaire

Le budget 2018 n'est pas entièrement satisfaisant en ce sens qu'il ne permet pas à notre commune s'assumer pleinement ses investissements. **Comme expliqué à travers ce rapport, il n'existe quasiment plus de possibilités de comprimer les dépenses sur lesquelles nous décidons (hormis la suppression de prestations).** La situation semble structurelle, principalement en raison de notre indice fiscal nettement en-dessous de la moyenne cantonale.

Cependant, ce budget comporte aussi divers points positifs, comme l'amélioration de la capacité d'autofinancement par rapport à 2017 ou l'intégration de dépréciations importantes (crèche, halle de Montsevelier) tout en améliorant le résultat par rapport à l'année passée.

Il s'agit du premier budget de nouvelle commune fusionnée. Il servira de base de réflexion pour la législature. C'est lors du prochain budget, avec l'aide du plan à 5 ans, que l'on pourra véritablement travailler plus en profondeur en analysant de façon plus pointue les solutions nous permettant d'assumer tous nos investissements sur 5 ans.

Au vu des éléments évoqués ci-dessus, la CGVF et le Conseil communal vous invitent à accepter les budgets 2018 (communal et bourgeois), les taxes 2018 et le budget des investissements 2018.

7. Statuer sur la naturalisation ordinaire de Mme Lenaerts Martine, Vicques

Mme Lenaerts a déposé une requête visant à l'obtention de la naturalisation suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal.

Le Service de la population a procédé à son audition et considère que toutes les conditions sont réunies pour qu'elle obtienne le droit de cité cantonal.

Avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations en vue de l'obtention de la nationalité suisse, il appartient aux instances communales compétentes de décider de lui accorder le droit de cité communal.

Vicques, le 1^{er} mars 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Michel Brahier
Président



Catherine Marquis
Secrétaire